



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Aide aux traitements de lutte anti-termites

Question écrite n° 24948

### Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur les moyens mise à disposition des particuliers pour la lutte anti-termites. La Réunion compte 12 espèces de termites et parmi elles une espèce classée parmi les quatre plus virulentes au monde. Le climat tropical de La Réunion est un milieu idéal pour sa prolifération. Dans un courrier adressé à l'ANAH, elle l'informe qu'il existe des aides pour lutter contre ce fléau pour les propriétaires qui participent à la production d'un parc à vocation sociale ainsi que pour les syndicats de copropriété en difficulté. À La Réunion, beaucoup de personnes sont propriétaires de maisons acquises par la location-vente de logement, après des années de location auprès des bailleurs sociaux. Parfois âgées de plus de trente ans, ces maisons n'ont pas bénéficié des règlements actuels en matière de protection et de construction anti-termites. De nombreuses familles sont infestées en période d'essaimage, d'autres ont déjà perdu des pans entiers de leurs plafonds ou de l'immobilier d'intérieur rendant les lieux pénibles à vivre. Il lui demande si l'aide au traitement pour la lutte anti-termite ne pourrait pas être étendue aux personnes à faible revenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24948

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Outre-mer](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10455

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)